



Message 2015-DIAF-45

14 décembre 2015

du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit cadre en vue de la construction, de l'extension ou de la réaffectation de bâtiments à Grangeneuve, Institut agricole de l'Etat de Fribourg

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit cadre de 12 000 000 francs pour la construction d'une nouvelle ferme laitière, la transformation du rural existant et l'extension de la halle de technologie agroalimentaire sur le site de Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Posieux.

Ce message comprend les chapitres suivants:

1. Introduction	1
2. Contexte	2
3. Descriptions des projets	3
3.1. Ferme-Ecole de Grangeneuve	3
3.2. Halle agricole polyvalente	4
3.3. Halle de technologie agroalimentaire	4
3.4. Généralités et conception énergétique	5
4. Stratégie de développement 2018+	5
4.1. Réaffectation de la «Grange Neuve»	5
4.2. Site de Sorens	6
5. Estimation des coûts et crédit cadre demandé	7
6. Calendrier et perspectives à moyen terme	8
7. Boussole 21	8
8. Conclusions	9

1. Introduction

Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, ci-après l'Institut, a connu un fort développement au cours des deux dernières décennies, aussi bien dans la diversité des filières de formation qu'il accueille qu'au niveau du nombre de ses élèves. Des investissements sont cependant nécessaires et doteront l'Institut d'infrastructures modernes, ceci en vue d'assurer son avenir en tant qu'institution de référence en Suisse.

Le Conseil d'Etat a indiqué en 2014 dans sa réponse à la motion Page/Grandgirard (2014-GC-79) qu'il avait déjà inscrit des montants au plan financier 2015–2018, tout en relevant ne pas vouloir les affecter définitivement à la construc-

tion de la seule ferme. Suite au dépôt de la motion Glauser/Ducotterd (2015-GC-92) en 2015, un projet de halle agricole polyvalente est venu en complément des projets initiaux. Ce message comprend des explications concernant:

- > la construction d'une nouvelle ferme laitière;
- > l'extension de la halle de technologie agroalimentaire;
- > la transformation du rural existant en une halle agricole polyvalente.

Des informations détaillées figurent également dans ce message concernant la réaffectation de la «Grange-Neuve» et les futurs besoins d'investissements de Sorens, à savoir la construction d'une nouvelle porcherie d'élevage et l'adaptation des bâtiments pour le bétail bovin – investissements qui

seront examinés dans le cadre de l'élaboration du prochain plan financier de l'Etat 2017–2021.

2. Contexte

Stratégie de formation basée sur les chaînes de valeur

Le Conseil d'Etat a expliqué de manière détaillée la stratégie de Grangeneuve dans sa réponse à la question Grandgirard/Lauper 2014-CE-144, «Agriculture fribourgeoise: où vas-tu?». Elle se fonde sur la vision de l'Institut comme centre de compétences reconnu bien au-delà des frontières cantonales pour les professionnels actifs sur toute la chaîne de valorisation de la production du secteur primaire. Il en découle que les besoins de renouvellement des infrastructures de formation à la pratique doivent être pris en compte en ce qui concerne **la ferme laitière**, qui constitue une priorité, mais aussi en faveur de la formation des technologues du lait et technologues en denrées alimentaires. Avec l'augmentation des effectifs d'élèves, la réforme de la formation professionnelle (notamment la multiplication des cours inter-entreprises) et le développement des formations supérieures, **la halle de technologie agroalimentaire** existante ne répond plus aux besoins.

La motion Glauser/Ducotterd (2015-GC-92) demande qu'une **halle agricole polyvalente** vienne compléter les projets d'investissements prévus pour l'Institut. La transformation du rural actuel en halle agricole polyvalente permettrait l'organisation et la tenue de manifestations en relation avec l'enseignement pluridisciplinaire donné sur le site de Grangeneuve et le secteur agro-alimentaire. Cet espace permettrait l'organisation dans des conditions optimales de cours de formation pratiques et continus, de cours interentreprises, d'expositions de gros et menu bétail, de marchés de bétail et de manifestations diverses tout public.

La valorisation optimale de la production du secteur primaire, et par là également le revenu des agriculteurs et les emplois dans les secteurs en aval de l'agriculture, passent par des chaînes de valeur compétitives, innovantes et bien intégrées – «de la fourche à la fourchette». La meilleure contribution que le canton de Fribourg puisse apporter dans ce domaine est d'assurer une formation professionnelle et continue de haute qualité à tous les professionnels actifs dans ces chaînes de valeur. Une ferme-école nécessaire à la formation des producteurs de lait et une halle agricole polyvalente sont en pleine adéquation avec la halle de technologie agroalimentaire, pilier de la formation pratique dans la transformation des produits.

Agroscope, Campus Nutrition et Cluster Food & Nutrition

Cette stratégie de Grangeneuve se trouve singulièrement renforcée par l'accueil de l'Institut des sciences en denrées alimentaires, ci-après Agroscope, de Liebefeld sur le site de Posieux (cf. Message 2014-DIAF-13). Un centre de compétences unique en Suisse pour la recherche et le développement dans le secteur des productions animales et de la transformation alimentaire verra le jour à Posieux, offrant un potentiel de synergies exceptionnel avec les formations, les conseils et les prestations de service proposés par l'Institut dans les domaines agricole, agroalimentaire, laitier et de l'intendance. Il sera complété notamment par les collaborations avec les institutions bernoises (Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL, Faculté vétérinaire Vetsuisse de l'Université de Berne, Inforama Rütli). Ce centre de compétences, réuni en un «Campus Nutrition», contribuera à assurer à la région un rayonnement national et international et à renforcer l'innovation et la compétitivité d'un secteur central de l'économie fribourgeoise.

L'agriculture et l'agroalimentaire représentent 13% des emplois dans le canton. Un renforcement concret du réseau entre les entreprises du secteur et les institutions de formation et de recherche est crucial et se met actuellement en place avec la constitution du Cluster Food & Nutrition, sous l'égide de Région capitale suisse. Dans ce contexte aussi, l'amélioration des infrastructures de Grangeneuve est très attendue. Les PME de l'agroalimentaire appellent de leurs vœux une halle de technologie modernisée et plus polyvalente pour y effectuer leurs essais.

Le laboratoire sensoriel, prévu comme un des éléments-clés de la «nouvelle Grange Neuve», sera une infrastructure recherchée par des entreprises alimentaires de toute taille. Des locaux polyvalents pour des start-ups, mais aussi pour des dégustations, démonstrations et tests de commercialisation, tels que prévus dans la Grange Neuve, permettront de favoriser l'innovation et le rapprochement entre producteurs et consommateurs.

Valeur ajoutée et terroir

Si la formation professionnelle et l'innovation constituent des facteurs de succès dans l'agroalimentaire comme dans tout autre secteur de l'économie, une meilleure mise en valeur des produits du terroir est une clé spécifique à ce secteur, tant pour garantir des plus-values à la production primaire que des emplois souvent décentralisés dans la transformation alimentaire artisanale. Le canton de Fribourg soutient les efforts dans ce sens, notamment le développement des AOP, la promotion coordonnée par l'Association pour la promotion des produits du terroir du Pays de Fribourg et le renforcement des produits de proximité dans la restauration collective. «Vitrines du terroir», un projet spécifique soutenu

par la Nouvelle Politique Régionale (NPR), vise à trouver un dénominateur visuel commun à différents sites et formes de présentation des produits du terroir et à renforcer les synergies dans ce domaine. Grangeneuve y participe, non pas pour concurrencer les sites à vocation touristique ou commerciale, mais pour contribuer aux efforts coordonnés par les activités de formation, de sensibilisation et de démonstration conformes à sa mission de centre de formation. La réaffectation de «La Grange Neuve», bâtisse emblématique, prévoit d'accueillir le Magasin de Grangeneuve et un centre du goût, de l'alimentation et du terroir, en réunissant dans un écrin unique toutes ces activités de formation et de sensibilisation. «La Grange Neuve» offrira ainsi aux acteurs du terroir et de l'innovation des locaux adéquats dans une zone particulièrement fréquentée par le public.

Terroir, compétences et innovation

En résumé, les projets d'investissements présentés dans ce message de crédit cadre permettront à l'Institut de promouvoir plusieurs valeurs liées au secteur agro-alimentaire du canton de Fribourg.

La tradition est ancrée dans la population fribourgeoise et fortement liée au secteur primaire. Les nouvelles infrastructures prévues permettront de renforcer ce lien au terroir fribourgeois et le faire connaître au-delà de nos frontières cantonales.

Pour toutes les filières, le renouvellement des infrastructures de formation à la pratique présentes sur le site (ferme laitière, halle de technologie, jardin-école, rucher, verger, porcherie) permettra d'améliorer les compétences théoriques par des exercices pratiques toujours plus proches de la réalité des différents métiers.

Grangeneuve doit rester une référence pour tous ses domaines d'activités. L'innovation et les nouvelles technologies seront très importantes pour tous les projets prévus. L'Institut doit également rester un modèle pour tous les élèves, clients et autres partenaires.

3. Descriptions des projets

3.1. Ferme-Ecole de Grangeneuve

La filière laitière constitue l'un des piliers de l'économie agricole et de l'agroalimentaire du canton de Fribourg et fait partie des axes stratégiques de Grangeneuve. Une exploitation laitière produisant du lait pour la fabrication de Gruyère AOP et de Vacherin Fribourgeois AOP est primordiale pour les filières de formation agricoles et tous les métiers du lait. La nouvelle construction prévue permettra de renforcer l'Institut dans son rôle de modèle pour tous les élèves, agriculteurs et acteurs liés à la filière laitière du canton.

Avec l'arrivée programmée de l'Institut des denrées alimentaires d'Agroscope, le site de Grangeneuve/Posieux deviendra à moyen terme un centre de compétences du lait cru. La direction d'Agroscope soutient pleinement cette démarche visant à réunir des compétences communes alliant recherches, transmission du savoir, formation et vulgarisation.

Depuis plus d'une année, un mandat externe a été piloté par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il s'agissait dans un premier temps de choisir l'endroit le plus propice pour construire une nouvelle ferme. La variante visant à construire la nouvelle ferme à l'endroit du rural actuel a été mise de côté au profit d'un nouvel emplacement situé entre la ferme actuelle et le bâtiment du CILA-N. Le nouvel emplacement retenu offre les avantages suivants:

- > davantage de dégagement autour du bâtiment pour les accès;
- > plus de liberté d'utilisation pour les activités ou les manifestations;
- > permet la création d'une «place du village» accueillante;
- > répond au fil rouge du collier de perles, en concentrant les activités agricoles dans le hameau de la production.

Cette construction d'une nouvelle ferme crée également l'occasion d'utiliser le rural existant pour en faire une halle agricole polyvalente qui couvre les besoins actuels et offre des opportunités de développement pour l'avenir, notamment en lien avec le futur projet de «La Grange Neuve».

Pour la nouvelle ferme laitière, une analyse des besoins a été effectuée, en collaboration avec tous les utilisateurs, les formateurs et des spécialistes de constructions rurales. Ce projet répond aux normes actuelles et aux exigences de la formation, des démonstrations et des conseils. En plus des solutions de rationalisation du travail, les animaux seront détenus dans des installations exemplaires pour leur bien-être.

Les exigences pour la nouvelle ferme sont élevées et ont été prises en compte dans l'étude préliminaire, soit:

- > une conception exemplaire en matière de bien-être animal et de climat d'étable, tout en alliant facilité et simplification des tâches pour les collaborateurs et les enseignants;
- > des options techniques innovantes visant l'allègement du travail, sans concession à la qualité du produit et sa conformité pour les filières des fromages AOP, ainsi que l'optimisation de la conservation et de la distribution des fourrages;
- > une infrastructure pratique et flexible pour assurer les missions de formation et l'accueil (cours pratiques, exercices, démonstrations, cours inter-entreprises et procédures de qualification, parcours informatif pour le public);

- > des installations techniques et électroniques permettant des relevés continus et précis pour les fourrages, les produits et les animaux;
- > une réalisation d'avant-garde en matière d'environnement (gestion de l'eau, du lisier, des émissions gazeuses) et d'autonomie énergétique.

La ferme doit s'intégrer dans le site de Grangeneuve en continuité avec les trois bâtiments de forme rectangulaire à toit à deux pans et faite orienté Est-Ouest, dans le hameau agricole de Grangeneuve comprenant la Grange Neuve, le Gerbier et le rural actuel qui devient une halle agricole polyvalente. La nouvelle implantation de la ferme créera un espace d'accueil et une place conviviale au centre de Grangeneuve. Les plus gros volumes de terre et grands travaux de terrassement seront utilisés partiellement pour ces aménagements. La fosse à purin actuelle et la petite préfosse seront démolies.

Lorsque la porcherie d'élevage de Sorens (voir chapitre 4) sera fonctionnelle, le petit bâtiment en bois de la porcherie de Grangeneuve comprenant la maternité actuelle sera déconstruit. A plus longue échéance, il est envisagé d'utiliser toutes les synergies possibles avec Agroscope. Dans ce contexte, la possibilité sera étudiée d'intégrer la nouvelle porcherie d'engraissement de l'Institut dans les futurs investissements d'Agroscope.

La future route de liaison avec Agroscope, réservée à la mobilité douce et aux transports en commun, a été prise en compte dans l'implantation de la nouvelle ferme laitière.

Charpente bois et toiture photovoltaïque sont les éléments constructifs marquants de la nouvelle ferme. Les parois longitudinales seront ouvertes et modulables, selon les conditions météo. Dans l'équipement, à relever qu'il s'agit d'une stabulation libre conforme aux meilleures normes pour assurer le confort optimal des vaches (comme au pâturage) et l'aération naturelle maximale. Le stockage des fourrages au pignon Ouest permet de garder une forme longiligne du bâtiment adaptée au site. La salle de traite est innovante, avec une pose automatique des manchons trayeurs et une cadence de traite et de collecte du lait conforme aux cahiers des charges des fromages AOP. Les interprofessions du Gruyère et du Vacherin fribourgeois AOP seront bien évidemment consultées dans la phase de réalisation.

3.2. Halle agricole polyvalente

Avec la construction de la nouvelle ferme, l'ancien rural offre l'opportunité d'être aménagé en halle agricole polyvalente et répond à la motion Glauser/Ducotterd (2015-GC-92). Cette dernière demande la mise à disposition de locaux pour organiser les cours inter-entreprises (CIE) lorsqu'il fait mauvais temps, ou lors de manifestations, par exemple expositions et présentations de différents animaux ou marchés locaux, comme par exemple le marché surveillé aujourd'hui situé

à Fribourg. En réutilisant cet endroit central, l'Institut disposera de nouveaux locaux qui offriront également d'autres opportunités, comme celles de l'accueil de classes pour découvrir l'agriculture et les produits fribourgeois.

La réaffectation des bâtiments doit être réalisée dès la fin de la construction de la nouvelle ferme, afin de renforcer l'attractivité du site et répondre aux besoins (cours CIE, expositions régionales d'animaux, exercices avec élèves, expositions et manifestations diverses internes ou externes à Grangeneuve).

De manière générale, cette halle polyvalente sera utilisée pour les besoins des formations dispensées sur le site de l'IAG. Pour toutes les autres manifestations qui s'y tiendront, la halle polyvalente sera considérée comme un centre de profit, permettant ainsi de couvrir ses charges d'exploitation et de garantir son évolution aux besoins des utilisateurs.

Les transformations prévues comprennent la suppression de la dalle du côté Sud, avec le renforcement nécessaire de la structure, et la création d'une large ouverture permettant l'accès aux plus grandes machines. Du côté Nord, il s'agira de renforcer la dalle existante, de la rendre accessible pour des tracteurs et machines agricoles par la montée du pont côté gerbier, et d'aménager des locaux annexes, en partie tempérés ou chauffés pour permettre les activités les plus diverses (sanitaires, vestiaires, coin buvette, espaces de travail). Un passage, d'une largeur d'environ 10 mètres, sera créé entre l'ancien rural et la Grange Neuve par la démolition d'une partie du bâtiment.

3.3. Halle de technologie agroalimentaire

Plusieurs options de localisation ont été étudiées pour aboutir à l'avant-projet présenté dans ce message. La halle de technologie agro-alimentaire, largement soutenue par les professionnels concernés, est une suite logique au développement des filières laitières et agroalimentaires à l'Institut.

Le complexe du CILA-P se compose du bâtiment protégé de la fromagerie et de bâtiments datant des années 70. Organisés en forme de «U» à partir de la fromagerie, ces immeubles abritent des salles de classe, la halle de technologie, les laboratoires et autres bureaux. Les besoins s'articulent sur l'agrandissement et le compartimentage de la halle de technologie, afin qu'elle puisse accueillir simultanément plusieurs groupes d'élèves et permettre exercices et essais dans différentes filières de transformation, lait et autres liquides comme jusqu'ici, mais aussi chocolat, viande ou produits secs. Pour assurer sa fonctionnalité, il s'agit de revoir et compléter aussi ses locaux auxiliaires, sas sanitaire, locaux de prise de notes, bureau et surveillance du responsable, approvisionnement et stockage des matières premières, des produits, des emballages et des machines.

Le projet retenu prévoit de surélever d'un étage l'aile Ouest du complexe et d'y transférer le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF), qui occupe actuellement la surface du rez attenante à la halle de technologie. Cela donnera l'espace indispensable à l'extension nécessaire de cette dernière et des locaux annexes. Les travaux dans l'aile Ouest permettront d'intégrer un ascenseur et des gaines techniques, de réaménager les sanitaires et de procéder à quelques améliorations au niveau des laboratoires de formation et des salles de classe. Il y a lieu aussi de mettre cette aile en conformité avec les prescriptions légales concernant les voies de fuite. Un assainissement général du reste du bâtiment n'est pas prévu.

Ont été étudiés minutieusement et pris en compte, non seulement les aspects économiques, fonctionnels, statiques, structurels, techniques et de sécurité, mais également la préservation du potentiel de développement ultérieur des ateliers laitiers et du centre de formation. Le devis inclut les installations techniques de base pour la halle de technologie et le LAAF ainsi que son équipement fixe. Le mobilier, les appareils d'analyse et autres équipements mobiles seront transférés du laboratoire actuel. En ce qui concerne la halle de technologie, les machines fixes seront réinstallées dans la nouvelle halle. Pour le parc de machines mobiles, la politique actuelle sera poursuivie, combinant l'utilisation de machines mises à disposition par des partenaires privés et Agroscope ainsi que des acquisitions complémentaires inscrites au budget de fonctionnement.

3.4. Généralités et conception énergétique

Les projets présentés ici sont conçus de manière à assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux différents locaux, soit par des ascenseurs ou des rampes adéquates.

Une réflexion pertinente concernant la sécurité et les voies de fuite accompagnent tous les mandats, afin de satisfaire aux normes en vigueur.

Les locaux isolés et chauffés, nouveaux ou transformés, satisfont à la norme Minergie P. Les bâtiments de Grange-neuve sont déjà reliés au réseau de chauffage à distance de la SAIDEF. C'est aussi la source privilégiée retenue pour les nouvelles installations.

Une installation de biogaz devrait être réalisée à moyen terme. Les fosses à lisier ont été conçues dans ce sens dans le projet de ferme.

La toiture de près de 3000 m² de la nouvelle ferme ainsi que celle de la halle agricole polyvalente se prêtent idéalement à une installation photovoltaïque. Dans ce sens, la possibilité de réaliser une telle installation selon une formule de partenariat sous forme de contracting sera examinée (mise à disposition des surfaces de toit à un partenaire contre une rémunération financière).

4. Stratégie de développement 2018+

4.1. Réaffectation de la «Grange Neuve»

La Grange Neuve, bâtie qui s'inscrit dans les 750 ans d'histoire du site, a le potentiel de réunir dans un écrin unique l'actuel Magasin de Grangeneuve, les locaux nécessaires aux activités de formation et de sensibilisation dans les domaines du goût, les activités liées au terroir, à l'innovation et à l'alimentation et de constituer ainsi le centre du goût, de l'alimentation et du terroir. La Grange Neuve est également appelée à devenir une pierre maîtresse dans le concept du Cluster Food & Nutrition.

Le Magasin, actuellement à l'étroit, sera transféré au rez de la Grange Neuve, et deviendra plus accueillant et fonctionnel. Il répondra plus adéquatement aux besoins en lien avec la formation et permettra la vente des produits de l'Institut et des Vignobles de l'Etat de Fribourg. Il offrira également la possibilité à des producteurs du canton de présenter leurs nouveaux produits et les faire connaître au public. Des locaux attenants au Magasin permettront de réaliser des dégustations et des démonstrations. Cet espace convivial fait actuellement défaut et sera fort apprécié par les visiteurs et par les collaborateurs (facilité d'organisation).

Le laboratoire organoleptique sera installé à l'étage. Cet espace permettra des analyses sensorielles par panels, nécessaires à la formation et complémentaires de la halle de technologie. Il répondra aussi à la demande des entreprises de l'alimentaire pour leurs propres tests. Ce nouveau laboratoire organoleptique rendra possibles des cours et des sensibilisations destinés aux étudiants de l'Institut, aux professionnels et à un large public, en collaboration avec Agroscope.

La réalisation d'une salle modulable, servant de support à toutes formations, démonstrations ou réunions est prévue. Il y aura également davantage de surfaces pour l'accueil et les dégustations, des surfaces d'exposition, qui permettront la mise en évidence du patrimoine, du rôle de l'agriculture fribourgeoise, et aussi de l'innovation au service de l'alimentation. Des volumes de réserve seront à disposition pour accueillir des startups, un atelier de vente directe et, si possible, les cuisines de démonstration dispersées actuellement dans d'autres bâtiments du site.

Des réflexions sont en cours avec les partenaires intéressés et ce n'est qu'une fois clarifiées les modalités de gestion que la réaffectation de la Grange Neuve sera proposée au Grand Conseil.

Ce projet donne une juste place au potentiel de transformation et de réaffectation du bâtiment fondateur, emblématique et historique de Grangeneuve. Les façades et la toiture de la Grange Neuve ont été régulièrement entretenues et sont en bon état. Par contre, l'intérieur est à reprendre en totalité, y compris les planchers intermédiaires. Il faut également réa-

ménager le pont de grange dans sa configuration d'origine pour l'utiliser comme accès direct au 1^{er} étage. Il est prévu de rendre visible la structure originale en travées (étables et écuries transversales à l'époque) et de donner à tous les étages des perspectives sur la magnifique charpente du bâtiment. Le concept architectural propose des «boîtes» superposées de dimensions variables, permettant de combiner des zones isolées et chauffées et des zones intérieures non isolées.

4.2. Site de Sorens

Construite au coup par coup, à la suite d'événements divers comme des incendies, un changement de propriétaire, des changements de responsable ou de manière de fonctionner, la Ferme-Ecole de Sorens, depuis sa reprise par l'Institut au 1^{er} janvier 2000, dispose maintenant d'une stratégie claire et définie. En complémentarité avec les autres exploitations de Grangeneuve, la Ferme-Ecole de Sorens est productive. Cette exploitation devient une référence dans la détention de différentes races de vaches produisant du lait de qualité fromagère, sur la base de la maximalisation de la pâture. En production bio depuis dix ans déjà, les grandes cultures ont fait leur retour à Sorens. Indispensable pour les cours bio et les procédures de qualification, cette exploitation comprend encore un engraissement de porcs et le plus grand élevage de cerfs rouges en Suisse. Elle est utilisée pour des activités d'essais et de recherches par Agroscope.

La construction d'une nouvelle porcherie d'élevage à Sorens s'inscrit dans une logique de suivi et de développement de la qualité des animaux, des compétences des collaborateurs et conseillers, et du niveau génétique prouvés pour Grangeneuve. Le but est de rester leader en la matière et de proposer une unité d'école et d'apprentissage pour la production porcine. Ce qui constituerait une première dans la formation en Suisse. Cette porcherie modèle doit permettre la formation, la visite et le contact visuel avec tous les animaux, depuis la naissance jusqu'à leur départ de l'exploitation. Elle doit être unique pour la formation et le suivi sanitaire et permettre aussi aux professionnels, partenaires et visiteurs de venir se former et s'informer à Sorens, sans contact direct avec les animaux.

D'autre part, la production bio en Suisse ne compte que très peu de grandes exploitations porcines. A quelques exceptions, le marché a besoin de porcelets disponibles en grands postes pour éviter les mélanges de provenances. De plus, la demande pour une génétique porcine bio, plus extensive et spécifique, est prouvée, afin de mieux répondre aux besoins des éleveurs, des engraisseurs, des transformateurs et des consommateurs dans cette filière particulière à grande valeur ajoutée. Un projet de partenariat dans ce domaine est déjà en discussion avec Agroscope, Suisag et le FiBL. La Ferme-Ecole de Sorens pourrait ainsi devenir le centre d'approvisionnement en truies de remonte bio ainsi que le fournisseur privilégié de plus grands postes de porcelets de qualité pour la région.

Pour le site de Sorens, une solution pratique et réaliste a été trouvée, en collaboration avec le Service des bâtiments, pour séparer spatialement les espèces bovines du côté Nord, autour de la stabulation actuelle des vaches, et porcines, derrière la ferme d'origine, en regroupant la porcherie d'engraissement et la nouvelle porcherie d'élevage nucléus. L'endroit est parfait et ne nécessite pas d'emprise sur du terrain agricole. Cet emplacement conditionne la déconstruction de la vétuste étable actuelle des génisses.

En effet, il est proposé de concentrer toutes les vaches laitières et les génisses dans le rural en bois rond actuel, en le prolongeant quelque peu. Un couloir d'affouragement couvert sera aménagé en dessous de ce rural existant, et permettra, dans une deuxième phase, d'y ajouter un bâtiment pour les fenils. Ces réalisations constitueront ainsi, à moindre coût, une unité de production économique, modulable et performante. Ce projet final se concrétisera aussi par la diminution sensible de travail et des coûts de transport, de séchage et de stockage des fourrages.

La réalisation d'une fosse à purin de 3800 m³, en plusieurs compartiments, permettra la gestion conséquente et raisonnée du lisier (meilleure disponibilité des nutriments en période de végétation), tout en limitant les risques d'accident. Cette installation permettra la déconstruction nécessaire pour la porcherie d'élevage et le nouveau fenil de Sorens, des quatre fosses existantes, dont deux dans un état vétuste.

5. Estimation des coûts et crédit cadre demandé

Le coût estimé des travaux pour les trois projets de Grange-neuve est le suivant:

		Ferme-Ecole	Halle technologie	Halle agricole polyvalente	Total 3 projets
CFC à un chiffre, y c. honoraires et TVA		CHF	CHF	CHF	CHF
CFC 0	Terrain	–	–	–	–
CFC 1	Travaux préparatoires	75 000	240 000	250 000	565 000
CFC 2	Bâtiment	4 445 000	2 560 000	1 600 000	8 605 000
CFC 3	Equipement d'exploitation	1 150 000	190 000	–	1 340 000
CFC 4	Aménagement extérieurs	550 000	–	–	550 000
CFC 5	Frais secondaires	220 000	120 000	270 000	610 000
CFC6	Réserves	150 000	100 000	80 000	330 000
Total CFC 0–6		6 590 000	3 210 000	2 200 000	12 000 000

Tous les objets présentés ont fait l'objet d'une étude de faisabilité.

Ces coûts ont été estimés avec une précision de +/- 10% pour la ferme (avant-projet avancé, vérification indépendante du devis, demande de références pour certains postes de construction et d'équipement), de +/- 15% (y compris réserves de 3%) pour le projet de halle de technologie (étude de faisabilité; avant-projets un peu moins détaillés, vérification indépendante des devis préliminaires) et +/- 25% (y compris réserves de 3%) pour le projet halle agricole polyvalente.

Les frais des études de faisabilité et avant-projets ont été déduits à hauteur de 350 000 francs de l'estimation des honoraires. Le crédit-cadre nécessaire à la réalisation de tous les objets mentionnés ci-dessus se monte à 12 000 000 de francs.

Il sera nécessaire, ferme laitière mise à part, d'établir des études supplémentaires pour mieux cerner les enjeux financiers liés aux différents objets. Ces études supplémentaires permettront de pouvoir garantir le développement des projets dans le but de préciser les coûts, sachant que les montants estimés se situent au niveau de l'étude de faisabilité. Seule la ferme a fait l'objet d'un projet détaillé.

Coûts ferme laitière

Les coûts estimés pour le projet de ferme laitière sont supérieurs aux valeurs moyennes des constructions effectuées par les agriculteurs du canton.

La construction projetée a une surface au sol d'environ 2900 m². Sans les besoins de l'enseignement, un tel bâtiment représenterait une surface d'environ 1700 m². Les besoins de l'enseignement sont présents dans l'aire d'attente intérieure, le local propre chauffé, les services sanitaires pour les élèves et les collaborateurs, les différentes cellules pour le séchoir en grange, les espaces de travail pour les élèves. Des espaces

importants sont également prévus pour accueillir le grand public et pour le rangement du matériel et des véhicules agricoles.

Les équipements variés et modernes sont un support pour l'enseignement et font de ce projet de ferme un exemple en terme de nouvelles technologies (système de traite automatique, confort animal). Les installations de fosses à lisier sont conçues pour une future installation de biogaz.

Une importance particulière est donnée aux aménagements extérieurs. Ceux-ci assurent la transition entre les différents bâtiments et la future liaison entre Agroscope et Grange-neuve.

Projets d'investissements pour la période 2018–2020

Ces projets ne font pas partie de la demande de crédit cadre. Les montants figurant dans le tableau ci-dessous ressortent d'une première étude de faisabilité et figurent à titre d'information dans ce message.

Site	Objet	Montant CHF	
Grangeneuve	Grange Neuve	3 800 000.00	
Sous-total Grangeneuve			3 800 000.00
Sorens	Porcherie élevage	2 300 000.00	
Sorens	Bâtiment bétail bovin	1 700 000.00	
Sorens	Fosses à lisier	800 000.00	
Sous-total Sorens			4 800 000.00
Total global			8 600 000.00

6. Calendrier et perspectives à moyen terme

En cas d'acceptation du présent décret, le calendrier pour tous les projets d'investissements pour les périodes 2015–2018 et 2018–2020 prévoit:

Année	16	17	18	19	20
Projets investissement crédit-cadre					
Ferme laitière Grangeneuve					
Halle technologie agroalimentaire					
Transformation «ancien rural»					
Autres projets (hors crédit-cadre)					
Grange Neuve					
Sorens: porcherie élevage et fosse					
Sorens: partie bovins					
Biogaz (hors crédit-cadre)					

Comme mentionné plus haut, les études n'ont pas porté uniquement sur la période d'investissement 2015–2018, mais ont visé aussi à clarifier les besoins et les perspectives touchant les infrastructures de Grangeneuve et Sorens au-delà de cette période.

Ferme vache laitière et réaffectation de l'ancien rural en halle agricole polyvalente

Le projet de nouvelle ferme doit être le premier objet à être réalisé sur le site de Grangeneuve, compte tenu des attentes de tous les milieux professionnels et politiques.

La transformation de l'ancien rural débutera dès le transfert des animaux et l'objectif est de terminer cet objet d'ici à fin 2018.

Halle de technologie

Ce projet se déroulera en deux phases:

- > extension du Centre de formation des métiers du lait et de l'agroalimentaire (CILA-P), avec la construction d'un nouvel étage pour y transférer le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois(LAAF) (2017);

- > agrandissement de la halle de technologie d'ici à fin 2018.

Grange Neuve et Sorens

Les investissements prévus pour la réaffectation de la Grange Neuve et pour le site de Sorens feront l'objet d'une nouvelle demande de financement ultérieure.

Pour Sorens, un concept général a été élaboré et prévoit:

- > la construction d'une nouvelle porcherie d'élevage;
- > la construction d'un nouveau bâtiment et l'adaptation des bâtiments existants pour le bétail bovin;
- > la construction d'une fosse à lisier et la démolition des fosses actuelles.

Biogaz

Vu l'importance de l'engagement de l'Etat de Fribourg dans la production d'énergies renouvelables, un projet de biogaz est prévu en parallèle à la construction de la nouvelle ferme. De plus, une collaboration est en discussion avec Agroscope. Le financement de ce projet d'investissement n'est pas compris dans le crédit-cadre présenté dans ce message.

7. Boussole 21

L'analyse «Boussole 21» qui a été effectuée pour ces projets se trouve en annexe. Leur évaluation est très favorable parce que la durabilité est au cœur de leurs objectifs et de leur réalisation. Ces projets visent le renforcement de la formation et le soutien à l'innovation et à la valeur ajoutée dans un secteur essentiel de l'économie fribourgeoise, au sein de laquelle il représente 13% des emplois. Ces projets contribuent à des chaînes de valeur à la fois compétitives et durables et sont précieux pour promouvoir une alimentation équilibrée, basée sur des produits de proximité et de haute qualité, avec un fort impact positif sur la santé.

Par ailleurs, l'analyse met en exergue la production d'énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, une meilleure gestion de l'eau et une valorisation optimale des engrais de ferme. Les bâtiments sont conçus selon la norme Minergie-P

et raccordés au chauffage à distance de la SAIDEF; ils n'utilisent que du courant vert. Sur le plan architectural, un soin particulier a été apporté à l'intégration des constructions dans le site et au respect des éléments protégés.

8. Conclusions

La réalisation des trois projets de Grangeneuve est essentielle d'une part pour que l'Institut reste le centre de formation de référence de Suisse occidentale dans les secteurs agricole et agroalimentaire, notamment pour la filière laitière où Fribourg représente 10% de la production et 20% de la transformation nationales. Dans une phase ultérieure, des investissements devront être effectués pour la réaffectation de la Grange Neuve et pour le site de Sorens.

D'autre part, elle est indispensable pour que le canton de Fribourg concrétise ses intentions:

- > en faveur du Campus Nutrition et des collaborations avec Agroscope, notamment le centre de compétences international dans le domaine de la production et de la valorisation du lait cru;
- > en relation avec le Cluster Food & Nutrition créé sous l'égide de Région capitale suisse, pour promouvoir l'innovation et la compétitivité d'un secteur qui représente 13% des emplois fribourgeois;
- > pour favoriser les plus-values en faveur de tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire grâce à la promotion du terroir, de l'innovation et d'une alimentation saine et équilibrée.

Les projets d'investissements du crédit-cadre sont largement appuyés par les partenaires concernés et les entreprises et organisations du secteur. La Commission consultative de l'Institut a été informée et les a validés lors de sa séance du 23 novembre 2015.

Afin de réaliser ces trois projets, un crédit cadre de 12 000 000 de francs est demandé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Le décret proposé aura des conséquences en matière de personnel pour le projet de ferme laitière, qui permettra à moyen terme de réduire le personnel affecté à la garde du bétail (-0.5 EPT). Les autres projets n'auront aucune conséquence sur le personnel de l'Institut. Le décret n'influencera pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il ne pose pas de problème sous l'angle de la conformité au droit fédéral et de l'euro-compatibilité.

Le décret est soumis au référendum financier facultatif, vu que le montant en jeu est inférieur à la limite de 34,2 millions de francs valable pour le référendum financier obligatoire.

Dès lors, le Conseil d'Etat vous invite à adopter le présent décret.

Annexes

—

1. Plans des quatre projets d'investissements et de la stratégie de développement du site de Sorens
2. Rapport «Boussole 21». Cette annexe est accessible depuis le site Internet des publications officielles www.fr.ch/messages